



Si l'un d'entre vous voit en rêve ce qu'il aime, ce rêve vient certes d'Allah, Exalté soit-Il ; qu'il loue donc Allah pour cela et qu'il le raconte autour de lui.

Abû Sa'îd Al-Khudrî (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Si l'un d'entre vous voit en rêve ce qu'il aime, ce rêve vient certes d'Allah, Exalté soit-Il ; qu'il loue donc Allah pour cela et qu'il le raconte autour de lui. » Dans une autre version : « ...qu'il n'en parle qu'à ceux qu'il aime ! » - Mais s'il voit ce qu'il déteste, alors cela vient certes de Satan ; qu'il cherche donc protection auprès d'Allah contre son mal et qu'il n'en parle à personne ! Ainsi, [ce rêve] ne lui nuira point. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Si le musulman voit en rêve une chose qui lui plaît, ce rêve est certes une bonne annonce d'Allah, Exalté soit-Il. Par conséquent, qu'il loue Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, pour cette bonne annonce et qu'il n'en parle qu'à ceux qu'il aime parmi sa famille, ses voisins et ses amis pieux. Par contre, s'il voit ce qu'il déteste, s'il fait un cauchemar, cela vient certes des hallucinations que Satan insuffle à l'âme du dormeur dans ses rêves afin de l'effrayer et l'attrister. Par conséquent, s'il voit ceci dans son rêve, qu'il cherche protection auprès d'Allah contre le mal dont ce rêve recèle !

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3285>

